

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23 août 2019

Date d'affichage 23 août 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 6 pouvoirs)

votants 24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20190902-DEL_19_08_29_02 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2019

Affichage : 02/09/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le VINGT-NEUF AOUT à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. ARBOUYS Michel, M. GUESNE Gérard, M. Claude DROUET.

Excusés : Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLLOT, M. Quentin GUTIERRES, Mme Sylvie SEQUEIRA (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme FAVRET Sylvie, M. Thierry PERRE (Pouvoir donné à Claude DROUET).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur CHABLE Nicolas a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

CREATION D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE : MODIFICATION DE LA SURFACE VENDUE

Par délibération du 27 Février 2019, les modalités de cession des terrains par la ville à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour le projet du centre aquatique communautaire ont été fixées.

Il s'avère après passage du géomètre que concernant la zone 2 (Abords piscine couverte) la superficie initiale cédée n'est pas correcte.

Superficie initiale :

- **Zone 2 (abords piscine couverte) :**
 - **Référence cadastrale :** AD 277p et 300p
 - **Superficie :** 4 960 m²

Superficie après passage du géomètre :

- **Zone 2 (abords piscine couverte) :**
 - **Référence cadastrale :** AD 277p et 300p
 - **Superficie :** 4 941 m² environ

Le reste des modalités de la délibération de Février est inchangé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

DECIDE de vendre à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise les parcelles cadastrées AD 57, 56, 55, 277p, 300p d'une surface de 10 677 m² environ au lieu de 10 696 m² au prix de 100€ forfaitaires et symboliques. (Zone 1 et 2)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer les actes de vente correspondant chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard, les frais étant à la charge de l'acquéreur.
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette action.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU